



Communiqué 2023-24/01
[Site web](#)

Le 17 août 2023

OBJET: INFO-CA

La présente vise à vous informer de certains suivis du conseil d'administration.

Coupe de phragmite

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé à la journée de la coupe de phragmite qui a eu lieu le 25 juin dernier. Ce projet est un grand succès tant par la participation communautaire (tout au long de l'année) que par les résultats après trois années de coupe. Le phragmite est définitivement en baisse mais faut bien l'admettre, il sera parmi nous pour un bout. Nous répèterons cette activité annuellement pour un jour gagner cette bataille.

Pédalos et kayak en location

Nous allons procéder à la vente d'un des pédalos que nous offrons en location. Avant de procéder, nous désirons l'offrir aux membres dans un premier temps pour un montant de 150 \$. Un fois vendu, le pédalo devra être retiré de l'accès au lac. Le premier qui fera une offre par courriel à apbln@apbln.com sera l'heureux gagnant.

Cogéco

Plusieurs personnes ayant fait installer Cogéco expérimentent des difficultés techniques et de services. La mairesse, Mme Vinciane Peeters, nous invitent à lui communiquer votre expérience (positive ou négative) afin qu'elle puisse intervenir auprès des instances de la compagnie. SVP, utiliser les adresses courriels suivantes : vinciane.peeters@boltonest.ca et info@boltonest.ca (Jackie Samson).

Accès au lac

Nous avons reçu plusieurs témoignages concernant l'accès au lac par des personnes non-autorisées et aussi faisant foi de rebuts laissés derrière incluant des excréments vraisemblablement de chiens de compagnie. Notre comité de gestion de la plage s'est mis à l'œuvre pour nettoyer l'endroit. Nous avons de la difficulté à nous convaincre que ce sont nos membres qui sont impliqués dans ces situations. Nous invitons les membres à ne pas hésiter à inviter les « squatters » à quitter la plage privée réservée aux membres et à leur famille.

Par la même occasion nous désirons rappeler [le règlement qui a été adopté le 13 juin 2021](#) concernant l'accès au lac :

4.11 - Accès à la plage, aux installations et aux équipements de l'APBLN

4.11.1 L'accès à la plage, aux installations et aux équipements de l'APBLN est limité aux membres en règle ainsi qu'à leur famille directe soit conjoint, conjointe, partenaire, leurs enfants, leurs petits-enfants (adultes ou mineurs), leurs parents ou leurs grands-parents. Toutes autres personnes invitées doivent obligatoirement être en présence du membre hôte ou d'un membre de leur famille directe.

4.11.2 Une personne qui résiderait pour une période de plus de trente jours à la résidence d'un membre n'aurait pas l'obligation d'être accompagnée.

Nous attirons votre attention sur le texte souligné du paragraphe 4.11.1. Votre collaboration est requise afin de respecter cette réglementation et la quiétude des membres

En toute collaboration,

Le Conseil d'administration de l'APBLN